

INTERPROFESSION DU LAIT

BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 25 février 2021

L'IP Lait repousse son AD au mois de juin

Le comité de l'IP Lait a tenu sa première séance de l'année le 23 février. La préparation de l'assemblée des délégués de ce printemps était notamment à l'ordre du jour. Le comité a décidé de la repousser au 14 juin.

Le comité de l'IP Lait siège au moins tous les trois mois, fréquence imposée par la fixation du prix indicatif du lait A. Ce dernier ayant été fixé à 73 ct/kg de lait pour deux trimestres en novembre, aucune décision n'était nécessaire en février.

À sa séance du 23 février, le comité a fixé l'ordre du jour ainsi que la date de l'assemblée des délégués. S'attendant à ce que les rassemblements restent interdits en avril, il a décidé de repousser l'AD au 14 juin afin d'augmenter les chances de pouvoir organiser une assemblée en présentiel.

En outre, le comité s'est penché sur la motion concernant le lait transformé en fromage que le conseiller national Jacques Nicolet a déposé en septembre dernier. Cette motion demande que ce supplément soit uniquement versé pour le lait ayant au moins été acheté au prix du segment A. Le comité estime que cette proposition n'est pas réaliste, car verser le prix du segment A pour tout le lait transformé en fromage ne serait pas conforme au marché. Il trouve néanmoins qu'il vaut la peine d'étudier l'idée de lier le supplément à un prix minimum. Rappelons que l'IP Lait demande déjà le versement du prix minimum LTO+ pour le lait transformé en fromage. Cette règle vaut néanmoins uniquement pour les membres directs et indirects de l'IP Lait, car elle ne bénéficie pas de la force obligatoire.

La demande d'affiliation déposée en décembre par BIG-M a été rejetée par le comité. Cette décision est motivée par le fait que les producteurs de lait membres de BIG-M sont déjà représentés par leurs organisations au sein de l'IP Lait. De plus, les objectifs de BIG-M ne correspondent pas à l'esprit de l'IP Lait : Big-M est un groupe d'intérêt paysan pour la lutte sur le marché, alors que l'IP Lait recherche des solutions, non pas par la lutte, mais par les négociations et l'élaboration de consensus.

Enfin, le comité a été informé sur l'évolution du standard sectoriel pour le lait durable suisse et de Swissmilk Green. L'évolution du standard sectoriel reste réjouissante et plus de 85 % du lait de centrale sont produits durablement au sens du standard. Quant à la marque Swissmilk Green qui représente cette durabilité, elle a pu gagner des parts de marché ces derniers mois et est apposée sur de nouveaux produits, notamment d'Emmi et d'Aldi.

Renseignements :

Peter Hegglin, président de l'IP Lait, 079 743 48 19

Stefan Kohler, gérant de l'IP Lait, 031 381 71 11 / 078 828 18 58